

Règlement du 5^e Challenge écoconduite interentreprises 2018... avec Geco air.

Le 1er Challenge national : Les territoires se mobilisent pour la qualité de l'air !



**Vous souhaitez améliorer la qualité de l'air en devenant un écomobiliste ?
Le challenge écoconduite Geco air est fait pour vous !**

Entrenez-vous dès maintenant !

Historiquement organisé depuis 4 ans sur le territoire de la métropole du Grand Lyon, en partenariat avec la Métropole du Grand Lyon et l'ADDVC (Association du développement durable de la vallée de la chimie), la 5^{ème} édition du Challenge écoconduite interentreprises Geco air prend une dimension nationale.

1 - Objet

Geco air est une application d'écomobilité pour smartphones développée par IFP Energies nouvelles, avec le soutien de l'ADEME, et téléchargeable gratuitement sur les stores ou depuis le site web www.gecoair.fr.

Geco air fonctionne sous iOS 8 et Android 4.4 KitKat ou des versions ultérieures

**sous réserve de la compatibilité du smartphone*

Le challenge Geco air vise à montrer comment chacun peut agir simplement et contribuer à réduire l'empreinte environnementale de ses déplacements. Il vise à faire adopter au plus grand nombre d'automobilistes un comportement écoresponsable pour faire d'eux des écomobilistes en réduisant leurs émissions de CO₂ et de polluants. Enfin, il permet aux entreprises d'évaluer et de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de leurs salariés.

En bref à clé : en optimisant sa conduite,

- les émissions de polluants d'un véhicule peuvent être réduites de moitié !
- les émissions de Nox peuvent être divisés par 4

2 - Comment fonctionne l'application Geco air?

Le principe de Geco air est simple. D'une part il analyse les émissions (CO₂, polluants et particules) liées aux trajets de l'utilisateur, quel que soit le type de transport (voiture, transport en commun, bus, vélo...). D'autre part il le sensibilise sur l'impact environnemental de ses déplacements avec un score mobilité, délivré chaque jour et après chaque trajet grâce à un outil de mesure objectif exprimé en Points Polluants (POP). Et enfin, lorsque l'utilisateur prend sa voiture, il l'aide à améliorer sa façon de conduire par des conseils simples, pratiques et personnalisés après chaque trajet.

3 - Calendrier

Le challenge se déroulera du 5 au 19 novembre 2018.

L'ensemble des informations (entreprises, localisations, participants, scores....) sont fournies et triées par IFPEN afin d'organiser les classements, d'informer les gagnants et de prévoir la cérémonie de remise des récompenses

Une étude de faisabilité est en cours afin d'organiser le cas échéant une cérémonie nationale de remise des trophées (a contrario de plusieurs cérémonies locales).

Chaque territoire (Région, Métropole, ville...), et/ou chaque Association (Atmo Aura, Atmo Sud, POLD, ADDVC....) et/ou chaque entreprise participante peut par ailleurs organiser une cérémonie de remise des trophées.

4 - Modalités d'inscription des entreprises

La participation au challenge est gratuite. Les établissements s'inscrivent directement sur la plateforme web dédiée, www.gecoair.fr, par l'intermédiaire du référent entreprise ou toute personne habilitée. Les inscriptions prennent fin le 15 novembre 2018.

La personne qui crée l'entreprise sur le site Geco air (ou l'association ou le territoire en tant qu'entité participante) devient l'administrateur du compte entreprise. Elle pourra ainsi suivre l'activité de son entreprise (note, classement, nombre de collaborateurs participants....)

5 - Déroulement du challenge (pour le personnel souhaitant participer)

Pour participer, rien de plus simple. Depuis un smartphone :

- Télécharger l'application Geco air et s'enregistrer (pseudo, mail, mot de passe, immatriculation pour remonter automatiquement les caractéristiques techniques de son véhicule)
- Se raccrocher à son entreprise via l'onglet Challenge (sélectionner dans le menu déroulant)
- L'application détecte automatiquement les trajets, pas besoin de la lancer !

Attention : pour que les données soient prises en compte pour le Geco air challenge, un minimum de 10 trajets supérieurs à 2 km doivent être effectués et enregistrés pendant la durée du challenge.

Le concours est ouvert à tous.

La participation au challenge est gratuite.

Les établissements inscrits concourront dans la catégorie correspondant au nombre de salariés renseignés lors de leur enregistrement :

- A) 1-49 salariés
- B) 50-199 salariés
- C) 200-499 salariés
- D) 500-999 salariés
- E) 1000+ salariés*

Les entreprises multi-sites peuvent concourir pour chaque site séparément ou en commun. Tous les trajets enregistrés, week-end compris, sont pris en compte. Les personnels des prestataires travaillant au sein de l'établissement peuvent s'inscrire.

6 - Obligations de l'établissement participant

La participation de l'établissement suppose :

1. L'inscription de l'entreprise sur la plateforme web dédiée www.gecoair.fr
2. Une communication sur l'évènement à l'ensemble des salariés dès la semaine 40.
3. La distribution (mail) et l'affichage des supports de communication fournis par les organisateurs du challenge (disponibles sur le site www.gecoair.fr dans l'espace « Challenge »)
4. Pour chaque établissement gagnant dans sa catégorie, la participation à la remise des prix.

7 - Critères de sélection des gagnants

Pour chacun des territoires partenaires, un établissement sera déclaré gagnant dans chaque catégorie d'entreprise (A, B, C, D, E) s'il a obtenu sur l'application Geco air, dans le cadre de la participation au présent challenge, la meilleure note moyenne de style de conduite et le meilleur taux de participation*.

S'il y a égalité de score, la sélection sera effectuée par l'autre note : la mobilité alternative.

* nombre de participants / population de l'entreprise et de trajets effectués avec Geco air.

Au-delà de la performance « entreprise » sera aussi soulignée la meilleure performance individuelle d'un employé pour chacune des Régions et Métropoles du territoire national.

8 - Classement

En se connectant au site Geco air, chaque salarié a accès à ses propres données et aux données agrégées de son entreprise (km parcourus, nombre d'utilisateurs, etc.). Il est possible pour chaque entreprise de suivre ses résultats par rapport à la moyenne de l'ensemble des participants.

9 - Communication

Les établissements participant autorisent les organisateurs à communiquer sur leurs résultats au challenge et à les afficher sur le site web comme participants au challenge Geco air.

Les renseignements demandés sur l'entreprise au moment de l'inscription ne sont en revanche pas publiés. Ils ne sont visibles que par les organisateurs.

10 - Annulation, prorogation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances les y obligent, sans avoir à justifier de leur décision.

11 - Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du règlement, les organisateurs et participants s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

L'inscription de tout établissement ou entreprise au challenge Geco air suppose l'acceptation du présent règlement.